



CONTRÔLEUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

EAUX ET ENVIRONNEMENT

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : Sous l'autorité d'un inspecteur des installations classées, il exerce une mission de police environnementale auprès des établissements classés pour la protection de l'environnement visant à prévenir et réduire les dangers, les nuisances et les pollutions liés à certaines activités économiques afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique

AUTRES APPELLATIONS :

- Contrôleur ICPE

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 🔍 Instruction de dossiers d'autorisation
- 🔍 Suivi et contrôle des installations classées
- 🔍 Suivi et instruction des plaintes
- 🔍 Expertise auprès des partenaires, des exploitants et du public

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Evolutions des technologies
- Evolutions réglementaires
- Evolutions des risques et menaces sur l'environnement

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne avec conditions de diplômes

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Agent assermenté

Utilisation de matériels spécifiques (sonomètre, kit d'analyse, etc.)

Environnement à risques potentiels

COMPÉTENCES

Savoir-Faire

Savoirs

🔍 INSTRUCTION DE DOSSIERS D'AUTORISATION

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la complétude et la conformité du dossier au regard des textes encadrant les ICPE - Instruire la demande d'autorisation, de modification, de cessation d'activité et proposer des prescriptions de fonctionnement - Procéder à une analyse critique du dossier présenté : évaluer la pertinence du projet, comprendre le fonctionnement de l'établissement, identifier les risques environnementaux et sécuritaires des systèmes de production étudiés, apprécier les choix des pétitionnaires et leurs justifications - Organiser la concertation avec les différents services et parties prenantes pouvant contribuer à l'expression de la décision et réaliser une synthèse dans le sens de l'intérêt général - Organiser les consultations publiques et administratives nécessaires - Réaliser les enquêtes spécialisées indispensables à l'instruction du dossier - Rédiger les projets d'arrêté d'autorisation et notifier les décisions favorables ou défavorables | <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du contexte local : les acteurs économiques, les problématiques locales, les institutions - Bonne connaissance de la réglementation applicable (code de l'environnement, nomenclature des installations classées) - Solides connaissances scientifiques et techniques liées au domaine environnemental (eau, air, sol, déchets, assainissement, santé, bruit, milieu naturel, processus de fabrication) et de la sécurité (risques naturels et technologiques) - Techniques d'analyse et de synthèse - Bonne connaissance des méthodologies d'identification, de gestion des risques et des aléas - Bonne connaissance des techniques de contrôle, d'enquête ou d'audit - Procédures et circuits d'instruction de dossiers - Rédaction des actes administratifs |
|--|---|

Savoir-Faire

Savoirs

SUIVI ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

- Réaliser des visites d'inspection programmées ou inopinées : vérifier notamment le respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation, effectuer un contrôle sur place et sur pièce, des locaux, équipements, organisations, processus, marchandises, etc.
- Contrôler la maîtrise par l'exploitant des impacts environnementaux de ses installations et des risques pour la santé et la sécurité des riverains
- Rédiger des procès verbaux de constat ou rapports de mission et gérer les suites administratives ou pénales
- Apporter son concours aux sollicitations des autorités judiciaires (lutte contre les fraudes et enquêtes judiciaires)

- Techniques de médiation

SUIVI ET INSTRUCTION DES PLAINTES

- Gérer les plaintes (pollution et nuisances) : contrôles sur le terrain et gestion des suites administratives ou pénales
- Contribuer au règlement des contentieux par voie administrative, transactionnelle ou judiciaire

- Bonnes connaissances en droit administratif, civil et pénal

EXPERTISE AUPRÈS DES PARTENAIRES, DES EXPLOITANTS ET DU PUBLIC

- Conseiller et assister les usagers en matière d'installation classée
- Délivrer des avis techniques
- Apporter une expertise dans le cadre d'instances, commissions et groupes de travail divers

- Organisation et fonctionnement de l'administration de la Polynésie française
- Techniques d'écoute active
- Gestion de conflits
- Conduite de réunion

